

# Organisme de formation

## Conditions Générales de Ventes

Mise à jour le 30/03/2023

**COOPANAME** – Siège social : 3/7 rue Albert Marquet, 75020 PARIS – SCOP-SA à capital variable –  
RCS Paris : B 448 762 526 – APE : 7022Z

- ▶ Numéro de déclaration d'activité pour la formation professionnelle : 11 75 38725 75 effectuée auprès de la préfecture de région d'Île-de-France.
- ▶ <https://www.coopaname.coop/article/organisme-de-formation>

---

### Généralités

Les conditions générales de vente (art. L. 441-1 du Code de commerce) précisées ci-après concernent l'offre contenue dans le catalogue de produits et services réalisés à destination des professionnels et des particuliers par Coopaname en qualité de prestataire de formation.

Elles expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur, ainsi que de celles de Coopaname. Coopaname se réserve le droit de les modifier unilatéralement, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par l'acheteur.

Toute commande implique expressément l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente par l'acheteur. Les prix sont établis hors taxes, le client s'engage à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation.

La protection des données à caractère personnel des clients, des contacts, des prospects et des partenaires de Coopaname, ainsi que les conditions de leur utilisation, sont consultables sur la page de son site institutionnel, à l'adresse <https://www.coopaname.coop/article/politique-confidentialite-clients-contacts-prospects-partenaires>.

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » – ou « CGV » –, s'applique à toutes les offres de formation professionnelle.

---

### Conditions d'exécution

Tous les éléments d'information relatifs aux moyens, méthodes pédagogiques et contenus du programme, sont présentés dans le projet pédagogique.

Par la suite, devront être établis :

- ▶ Un devis approuvé par le Client,
- ▶ Une convention de formation ou un contrat de formation à titre individuel approuvée par le client et Coopaname.

La convention de formation est accompagnée du règlement intérieur de l'organisme de formation et le cas échéant du contrat de formation comportant un délai de rétractation, conformément aux articles L. 6353-3 et L. 6353-4 du Code du travail.

À l'issue de la formation, une facture, un certificat de réalisation sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client) et dans le cas d'une action de formation, une attestation de fin de formation est remise à la personne inscrite.

---

### Tarifs

Les prestations étant adaptées aux besoins de chaque client, les devis sont personnalisés.

Les conditions de paiement sont fixées par la convention ou le contrat de formation.

Le règlement à Coopaname sera effectué par chèque à l'ordre de Coopaname ou par virement au compte bancaire :

- ▶ Titulaire du compte : COOPANAME – Domiciliation : CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE
- ▶ Code Banque : 17515 – Code Guichet : 90000 – Numéro de Compte : 08012178677 – Clé : 47
- ▶ Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1751 5900 0008 0121 7867 747 – BIC : CEPAFRPP751

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

---

## Prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO) ou tout autre financeur

---

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- ▶ De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- ▶ De l'indiquer explicitement sur la convention ou le contrat,
- ▶ De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Coopaname n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

---

## Retard de paiement

---

À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, les acomptes déjà versés lui resteront acquis.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal seront dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, qui sera due de plein droit et sans formalité.

---

## Conditions d'annulation

---

La convention ou le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit, et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas d'indisponibilité de l'intervenant(e) à la date convenue ou de l'annulation de cette intervention du fait d'un nombre insuffisant de stagiaires, celle-ci serait reportée. Dans le cas où l'annulation serait du fait de Coopaname, le coût de la formation ne serait pas dû. L'annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation de la prestation, du fait du Client, après commande, celui-ci sera redevable d'une indemnité forfaitaire faisant l'objet d'une facture simple et calculée de la façon suivante :

- ▶ Annulation de 10 à 30 jours avant l'intervention : 10% du montant de la commande
- ▶ Annulation moins de 10 jours avant l'intervention : 30% du montant de la commande
- ▶ Annulation dans un délai inférieur à 48 heures : la totalité du montant de la commande.

En application de l'article L 6354-1 du Code du travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, Coopaname remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait.

La non-réalisation ou la réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à Coopaname ou à son Client, ne donnera lieu qu'à facturation, au titre de la formation professionnelle, des sommes corres-

pondantes à la réalisation effective de la prestation.

---

## Responsabilité

---

Le Client est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile.

Coopaname déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de l'action de formation.

Coopaname assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations individuelles en fin de cycle. En vertu de l'article L 6352-3 du Code du travail, les stagiaires prendront connaissance du Règlement Intérieur de l'organisme de formation Coopaname et s'y conformeront.

---

## Confidentialité et propriété intellectuelle

---

Coopaname détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, oral...) utilisés dans le cadre de la commande demeurent sa propriété exclusive. Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de Coopaname que pour les fins stipulées à la commande. Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire directement ou indirectement, en totalité ou en partie, adapter, modifier, traduire, représenter, commercialiser ou diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de Coopaname ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Coopaname. Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

---

## Communication

---

Le Client accepte d'être cité par Coopaname comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de Coopaname. À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessous, Coopaname peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

---

## Protection des données personnelles

---

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (RGPD) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Par la suite, et pour implémenter les modifications du RGPD, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite Informatique et libertés a fait l'objet d'une modification par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, par l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 et par le décret n°2019-536 du 30 mai 2019 sur les droits et obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

La réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel s'entend ainsi des textes suivants :

- le RGPD ;
- la loi Informatique et libertés à jour des textes précités ;
- les recommandations de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

L'article 12 du RGPD impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

Au titre de responsable de traitement, Coopaname met en œuvre un traitement de données à caractère personnelles ayant pour finalité la gestion des inscriptions aux formations professionnelles.

Le RGPD mettant à la disposition des Personnes concernées les droits qu'elles peuvent exercer concernant ces données, Coopaname a mis en œuvre une procédure de gestion des droits des Personnes conformes aux exigences de la Législation applicable.

Cette procédure établit :

- ▀ Les standards à respecter pour assurer l'information transparente des Personnes concernées ;
- ▀ Les exigences légales qui doivent être respectées ;
- ▀ Les moyens autorisés pour présenter une demande pour chaque droit, selon la catégorie de Personnes concernées ;
- ▀ Les processus opérationnels pour traiter ces demandes conformément aux exigences susmentionnées ;
- ▀ Les parties impliquées dans ces processus, leurs rôles et responsabilités.

Les clients disposent du droit d'avoir une information claire, précise et complète sur l'utilisation de leurs données à caractère personnel par Coopaname.

Ils disposent aussi d'un droit d'accès et de copie de leurs données personnelles et d'en demander la rectification. Pour motifs légitimes, ils peuvent en demander l'effacement ou la limitation de leur traitement, ainsi que s'opposer au traitement de leurs données, dans la mesure où cette demande ne va pas à l'encontre des obligations légales de Coopaname.

Ils disposent également du droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée ainsi que du droit à la portabilité de leurs données.

Ils disposent enfin du droit de définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès.

Les personnes concernées peuvent exercer l'ensemble des droits précités en s'adressant au délégué à la protection des données de Coopaname :

- ▀ Soit par courrier postal à l'adresse suivante :  
Coopaname - Damien LOPEZ – Délégué à la protection des données  
3/7, rue Albert Marquet – 75020 Paris.
- ▀ Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@coopaname.coop](mailto:dpo@coopaname.coop)

La demande doit émaner de la personne concernée, laquelle doit pouvoir justifier de son identité (n° de client, n° de contrat, etc.). À défaut, une copie d'un titre d'identité en cours de validité pourra être demandé.

L'intégralité de la politique de confidentialité de Coopaname pour ses clients, contacts, prospects et partenaires est consultable et téléchargeable sur notre site internet, à cette adresse :

- ▀ <https://www.coopaname.coop/article/politique-confidentialite-clients-contacts-prospects>

---

## Renonciation

---

Le fait pour Coopaname de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

---

## Délai de rétractation pour les particuliers

---

À compter de la date de signature du contrat de formation à titre individuel, le client dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Ce délai est porté à quatorze jours si ce contrat est conclu à distance.

Le client souhaitant se rétracter en informe Coopaname par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du client.

---

## Contestation et litiges

---

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.

L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.